



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP)

Office National du Partenariat en Éducation (ONAPE)

Organisme autonome créé par la loi du 19 novembre 2007

Financement : Trésor Public

Termes de référence pour L'Appui à la Structuration des partenaires sociaux en éducation s'établissant et fonctionnant sur le territoire haïtien

**Pétion-Ville, Haïti
Novembre 2016**

Termes de référence (TDR)

I. Informations générales sur le poste

Titre du poste : Appui à la Structuration des partenaires sociaux en éducation

Lieu d'affectation : Direction Générale de l'Office de Partenariat en Éducation

Type de Contrat : Contrat national de courte durée

II. Contexte et justification

L'organisation du système éducatif haïtien, son fonctionnement, ses rapports avec l'environnement économique, social et politique, la part énorme des initiatives privées ou non étatiques dans l'offre d'éducation et le devoir de l'État de garantir à la société des services éducatifs de qualité pour éviter d'hypothéquer l'avenir de celle-ci et celui des personnes qui en bénéficient, a conduit les pouvoirs publics à créer un organisme fédérateur autour du MENFP et des acteurs, qui est l'Office National du Partenariat en Éducation, l'ONAPÉ.

Du point de vue de sa mission, l'ONAPÉ (art. 4) est à la fois un espace de concertation et d'échanges entre le Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les Partenaires non publics du secteur éducatif haïtien, et un organe de gestion du partenariat public et non public en éducation. Il a pour mission essentielle de favoriser la participation réelle du réseau non public à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes de Développement de l'Éducation en Haïti.

Dans la droite ligne de la Loi l'ayant créé, le 19 novembre 2007, l'Office, au cours de la première année de son fonctionnement, privilégie des actions structurantes ou *restructurantes* favorables au partenariat public/privé (PPP).

C'est dans ce cadre que la Direction Générale de l'ONAPÉ, en appui au MENFP, décide de recruter une Firme de Consultation nationale pour appuyer la structuration des partenaires sociaux en éducation s'établissant et fonctionnant sur le territoire de la République d'Haïti.

III. Objectif général de la Consultation

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) établit des liens avec des partenaires sociaux : des associations et des organisations professionnelles du secteur d'éducation et des associations de parents pour renforcer leur connaissance du monde éducatif et mieux favoriser leur insertion dans les milieux scolaire et professionnel. Le MENFP veut compter sur l'appui de partenaires sociaux structurés, prêts à conduire un dialogue ordonné et structuré qui tient compte des grands défis que pose le système. Il entend travailler à la structuration de tous les partenaires sociaux afin d'arriver à des actions pouvant conduire réellement à la refonte système éducatif haïtien. Cette structuration conduira à des partenariats sérieux et fructueux qui prendront dans le temps des formes variées et se traduiront par des actions en direction des

élèves, des familles, de la communauté éducative, des salariés et des partenaires eux-mêmes.

Le MENFP, avec l'appui de l'ONAPE, entend appuyer la structuration des acteurs sociaux de l'éducation, principalement les syndicats d'enseignement et les associations de parents au niveau national pour d'une part, les aider tout en entretenant leur espace d'influence à établir des alliances constructives avec le gouvernement, et d'autre part, mieux situer leur participation à la refondation du système éducatif.

3.1. Les objectifs spécifiques de la consultation sont de (d') :

1. Recenser à l'échelle nationale ces partenaires sociaux de l'éducation et leur niveau d'organisation ;
2. Montrer les buts et les objectifs des partenaires recensés et la pertinence de leurs logiques d'actions pour le système éducatif et pour eux-mêmes ;
3. Analyser les aspects légaux, réglementaires, organisationnels et opérationnels des partenaires sociaux en éducation ;
4. Déterminer les structures de concertation entre ces acteurs sociaux, le MENFP ;
5. Définir les mécanismes et les principes de négociation et de résolution de conflits entre ces acteurs / entre eux et le gouvernement ;
6. Préciser le rôle de l'ONAPE dans le processus de médiation ;
7. Aider selon la loi portant création de l'ONAPE à la mise en place de l'association des parents d'élèves à l'échelle nationale en vue de leur pleine participation au Conseil d'Administration de l'Office ;
8. Aider les partenaires sociaux de l'éducation à mieux s'organiser pour faire face à l'état d'éclatement qui les caractérise et qui fragilise le bon fonctionnement des écoles et la réussite des actions qu'ils entreprennent ;
9. Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;
10. Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

IV. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la consultation sont :

1. A l'échelle nationale ces partenaires sociaux de l'éducation sont recensés ainsi que leur niveau d'organisation ;
2. Les buts et les objectifs des partenaires recensés et la pertinence de leurs logiques d'actions pour le système éducatif et pour eux-mêmes sont mis en avant ;
3. Les aspects légaux, réglementaires, organisationnels et opérationnels des partenaires sociaux en éducation sont analysés ;
4. Les structures de concertation entre ces acteurs sociaux, le MENFP sont déterminées ;

5. Les mécanismes et les principes de négociation et de résolution de conflits entre ces acteurs / entre eux et le gouvernement sont définis
6. Le rôle de l'ONAPE est précisé dans le processus de médiation ;
7. Selon la loi portant création de l'ONAPE, l'aide à la mise en place de l'association des parents d'élèves à l'échelle nationale en vue de leur pleine participation au conseil d'administration de l'office est fournie ;
8. L'aide aux partenaires sociaux de l'éducation à mieux s'organiser pour faire face à l'état d'éclatement qui les caractérise et fragilise la réussite des actions qu'ils entreprennent est fournie ;
9. Faire une présentation publique des résultats de la consultation ;
10. Présenter un document des résultats de la consultation comme rapport final à la suite de la prise en charge des remarques.

V. Stratégie de réalisation et critères de sélection

L'Appui à la structuration des partenaires sociaux sera fourni par une Firme de consultation haïtienne selon les critères de sélection suivants :

- Un chef d'équipe ayant un niveau maîtrise scientifique (de type A) avec 3 ans d'expérience en organisation de système ou un doctorat dans un domaine des sciences humaines ;
- Excellence capacité en recherche ;
- Un personnel ayant de la formation en Relations Industrielles, en médiation ou négociation, en sociologie des organisations ;
- Connaissance du secteur de l'éducation et du partenariat en éducation
- Une connaissance démontrée des partenaires sociaux de l'éducation en Haïti ;
- Excellentes aptitudes dans l'analyse et la synthèse d'information provenant de multiples sources de données ;
- Maîtrise des logiciels de traitement de données quantitatives et qualitatives en éducation
- Soumission d'un exemple de réalisation du même genre.

VI. Durée de la consultation et niveau d'effort

La durée de la consultation est de 60 jours ouvrables à compter de la signature du contrat.

La consultation se déroulera à l'intérieur du temps scolaire, en particulier pendant le fonctionnement des écoles en dehors des congés. La consultation se déroulera sous la supervision du Directeur Général ou tout autre cadre du bureau désigné à cet effet.

VII. Dossier de candidature

Les firmes qualifiées et intéressées envoient leurs propositions technique et financière sous deux enveloppes distinctes cachetées et placées dans une grande

enveloppe, adressées à M. Délima PIERRE, Directeur Général de l'ONAPÉ, angle rues Lambert et St-Surin 104, Pétion-Ville, HT6140, Haïti.

Les plis doivent porter la mention « *Candidature pour l'Appui à la structuration des partenaires sociaux en éducation s'établissant et fonctionnant sur le territoire haïtien* ».

SEULES LES PERSONNES SÉLECTIONNÉES SERONT CONTACTÉES. PRIÈRE DE NE PAS TÉLÉPHONER !